



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2011

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le jeudi 14 avril 2011, à 20h00, à la salle paroissiale.
Convocation par un tous ménages (L'Echo), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 13 du 1^{er} avril 2011.

T r a c t a n d a :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2010
(Il ne sera pas lu ; il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune)
2. Comptes 2010
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. Choix du mode de convocation des assemblées pour la législature 2011-2016
4. Reconstitution de la Commission financière, de la Commission d'aménagement et de la Commission des naturalisations
5. Délégation de compétence pour des opérations immobilières pour la législature 2011-2016
6. Participation financière à la mise en place d'une connexion haut débit VDSL (Swisscom TV)
7. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : M. Gérald Schouwey
M. Serge Delessert

Membres présents : 29 personnes (y compris le conseil communal)

A 20h00, M. Castella ouvre la dernière assemblée communale de la législature 2006-2011. Il n'y a aucune remarque sur le tractanda.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2011

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2010 :

Il n'est pas lu ; il était à disposition à l'administration communale ainsi que sur le site internet www.hauteville.ch.

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité

2. Comptes 2010

2.1. Présentation :

Comptes de fonctionnement :

0. Administration :

010.390.0 – Imputation interne salaire, Conseil communal, Fr. 35'216.40 : le montant est inférieur au budget. Il y a eu moins de séances pour la Commission de bâtisse et moins de vacations dues à l'absence d'un conseiller communal, pour cause de maladie.

020.315.0 – Entretien machines et mobilier, Fr. 8'034.55 : il s'agit principalement de la maintenance informatique.

020.318.4 – Internet et programme informatique, Fr. 3'983.50 : il s'agit des mises à jour des programmes.

021.301.0 – Traitement du personnel communal, Fr. 209'878.15 : il s'agit du total des salaires du personnel communal.

1. Ordre public :

100.352.0 – Part. frais tutelle + état civil autre com. : les frais sont répartis au niveau cantonal

14 – Police du feu, Fr. 44'479.75 : les taxes non-pompier financent les charges du chapitre de la police du feu. Le compte est équilibré.

173.352.0 – Frais de cours et de rapports, Fr. 329.30 : il s'agit d'un nouveau service mis en place pour la protection de la population.

2. Enseignement et formation :

210.352.3 – Participation transport scolaire, Fr. 3'794.75 : il y a eu moins de transports extra-scolaires que budgétés.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2011

210.352.4 – Particip. frais investissement CO, Fr. 36'749.80 : il s'agit des frais concernant le CO de la Tour-de-Trême.

211.451.0 – Remboursement DICS, Fr. 37'307.80 : il s'agit des frais du bus scolaire pour la tournée normale.

211.452.0 – Participations des communes, Fr. 7'402.35 : il s'agit des km du bus à charge des communes de Corbières et Villarvolard.

230.366.0 – Bourses d'apprentissage et d'études, Fr. 10'133.35 : il y a chaque année des bourses qui ne sont pas réclamées.

M. Pierre Gingins : que comprennent les km extra-scolaires ?

Réponse par M. Berchtold : se sont les déplacements pour se rendre, par exemple, au musée d'histoire naturelle ou à la piscine. Ces km sont à charge des communes.

Mme Murielle Jaton : comment fonctionnent les demandes de bourses ?

Réponse par M. Castella : ces bourses sont sans condition de ressources, pour chaque apprenti-e ou étudiant-e.

3. Culte, culture et loisirs :

330.314.0 – Entretien chemins péd., places loisirs, Fr. 1704.65 : des travaux n'ont pas été réalisés en 2010 ce qui explique la différence avec le budget.

4. Santé :

400.352.3 – Part. constr. Hôpital Sud fribourgeois, Fr. 18'739.- : l'Etat a repris les hôpitaux mais les dettes sont restées à charge des communes.

460.351.0 – Service dentaire, visites médicales, Fr. 9'521.60 : les soins dentaires des enfants en âge scolaire sont subventionnés par la commune.

M. Jean Barras : en quoi consiste le contrôle des denrées alimentaires ?

Réponse de M. Morel : il s'agit du contrôle des champignons, service à disposition de la population.

5. Affaires sociales :

570.365.0 – Particip. à des homes privés, Fr. 24'355.- : ce montant varie en fonction du nombre de personnes de Hauteville résidant dans des homes médicalisés.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2011

580.366.0 – Cotisations assurance-maladie, Fr. 31'177.40 : il s'agit des cotisations d'assurance-maladie que la commune doit payer à la place des assurés suite à des actes de défaut de biens. Une partie est remboursée par la caisse de compensation et une autre partie par les assurés eux-mêmes.

6. Routes et chemins :

620.313.0 – Achat marchandises, gravier, matériel, Fr. 11'646.75 : il s'agit principalement d'achat de gravier durant l'hiver pour le sablage des routes.

620.314.1 – Entretien des routes (déneigement), Fr. 39'574.20 : les mois de novembre et décembre ont été très difficiles et représentent à eux seuls un coût d'environ Fr. 20'000.-.

M. Pierre Gingins : ce montant de Fr. 39'574.20 ne représente alors que les mois de novembre et décembre 2010 ?

Réponse de M. Kolly : non, il ne faut pas oublier les premiers mois de l'année 2010.

7. Eau, environnement, aménagement :

700.380.0 – Attribution à la réserve, Fr. 47'156.20 : Ce montant a pu être mis en réserve grâce aux bons résultats du compte de l'eau.

700.435.0 – Vente d'eau, Fr. 70'611.70 : la commune vend de l'eau aux communes de Corbières, Villarvolard et Botterens.

720.313.0 – Achat de marchandises (sacs déchets), Fr. 40.45 : il n'y a eu aucun achat sur 2010 pour les rouleaux de sacs poubelle. D'où, l'excellent résultat du compte des ordures ménagères. Par contre, sur 2011, le résultat sera inversé, car une grosse commande a été passée.

790.318.0 – Honoraires urbanistes, géomètres, Fr. 28'804.50 : il s'agit de la suite et fin de la nouvelle mensuration. Beaucoup de conventions ont été passées avec des propriétaires afin de corriger des limites.

M. Serge Delessert : cela fait maintenant longtemps que le Conseil communal nous annonce la fin de ce dossier et il est toujours au programme. Nous espérons que cette fois-ci il s'agit vraiment de la fin.

Réponse de M. Castella : la réalisation de la nouvelle mensuration est un gros dossier qui dépasse le million, subventionné à 90 % par la Confédération. Nous avons dû corriger de nombreuses limites qui ne correspondaient plus à la réalité du terrain, notamment le long des routes, d'où des frais importants pour établir des conventions avec les propriétaires concernés.



M. Pierre Gingins : est-ce que le cadastre est maintenant disponible sur le site internet de l'Etat de Fribourg ?

Réponse de M. Castella : non, pas encore. La procédure n'est pas terminée. La mise à l'enquête n'a pas encore eu lieu.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

81 – Forêts et vignes : la commune a la chance de pouvoir toucher des subventions pour des forêts protectrices.

811.364.0 – Particip. aux syndicats forestiers, Fr. 13'110.90 : il s'agit de la cotisation pour l'entretien de la route forestière depuis Cerniat.

9. Finances, impôts et immeubles :

900.319.1 – Pertes sur débiteurs, Fr. 11'770.10 : il s'agit de factures impayées passées par pertes et profits. Il subsiste cependant toujours la possibilité de les réactiver, si la situation de ces débiteurs devait s'améliorer.

900.441.0 – Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules, Fr. 44'872.10 : une partie de l'impôt sur les véhicules est restituée aux communes. Ce montant n'est pas négligeable.

942.314.0 – Entretien et rénovation des bâtiments, Fr. -.- : les travaux prévus au chalet de la Schiaz sont reportés sur 2011.

942.435.0 – Vente de gravier, Fr. 338'728.05 : ce montant est largement supérieur à ce qui était prévu dans le budget.

943.436.0 – Rembours. de tiers et d'assurances, Fr. 14'700.- : la Poste avait un contrat avec la commune jusqu'en avril 2012. Pour solde de tout compte, elle nous a versé Fr. 20'000.- et nous a libéré les locaux en août 2010. Les Fr. 14'700.- représentent la part du loyer pour 2011 et 2012.

Le local communal sera séparé en deux parties : la Corporation de triage louera une partie et l'autre sera réservée pour les archives de l'administration communale.

M. Pierre Gingins : les archives étaient prévues dans le complexe communal. Qu'en est-il ?

Réponse de M. Castella : effectivement, mais cette solution a été abandonnée. Les archives seront plus accessibles dans le même bâtiment.

99 – Postes non ventilables : la commune a effectué des amortissements supplémentaires pour 407'000.-.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2011

990.451.2 – Recette extraord. sans affectation, Fr. 25'082.- : il s'agit d'une subvention de l'Etat pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine.

► Résultat de l'exercice : Fr. 32'964.03 et avant amortissements supplémentaires environ Fr. 440'000.-.

Comptes des investissements :

1. Ordre public :

140.661.0 – Subvention ECAB, Fr. 67'300.- : cette subvention devait nous être versée en 2009. Elle n'a finalement été créditée qu'en 2010.

6. Routes et chemins :

620.501.7 – Etude Valtraloc, Fr. 3'646.90 : cette étude n'avance pas vraiment.

620.501.9 – Etude chemin piétonnier, Fr. 6'000.- : L'Etat exige de compléter le dossier.

M. Pierre Gingins : il ne faudrait pas que le projet Valtraloc bloque certains dossiers de nouvelles constructions.

Réponse de M. Castella : Je ne pense pas. Ce n'est pas le cas pour le complexe communal. Les premiers contacts avec le service des ponts et chaussées sont positifs.

Mme Murielle Jaton : se plaint de la vitesse de certaines voitures dans son quartier (Route de l'Auberge). Ne serait-il pas possible de mettre une zone de 30km/h ?

Réponse de M. Kolly : ce sujet a déjà été discuté en assemblée communale. Une étude avait été faite (coût Fr. 10'000.-). Ce qui ressort de cette étude : il n'est pas nécessaire de faire des zones de 30 km/h car le village n'est pas assez bâti. Le conseil communal est conscient du problème de la vitesse. Mais la mise en place d'une zone 30 km/h entraînerait des investissements importants pour un effet escompté modeste. Nous y avons donc renoncé

M. Pierre Gingins relève que le panneau 50 km/h près de la famille Clerc, à la route de l'Auberge, n'est pas positionné juste.

Réponse de M. Berchtold : un projet de l'Etat est en cours : tous les panneaux à l'intérieur des localités seront supprimés. Il n'en restera plus qu'aux entrées de village. Des radars seront davantage installés dans les localités.



7. Eau, environnement, aménagement :

75 – Correction des eaux et endiguements : un montant bien plus conséquent que prévu a été dépensé pour ce poste. En fait, au lieu 4, ce sont 9 ouvrages qui ont été réalisés pour augmenter la sécurité de la population du village.

9. Finances, impôts et immeubles :

942.600.0 – Ventes de terrains (parcelles), Fr. 101'000.- : il s'agit de la parcelle en dessous du bâtiment communal.

944.503.0 – Frais d'étude (complexe communal), Fr. 211'762.80 : les travaux ont débutés à la mi-mars comme prévu. La fin des travaux est prévue pour l'été 2012 mais le planning est serré.

Avec des adjudications en dessous du devis, le conseil communal a pu prévoir, en plus :

- le chauffage à distance pour le bâtiment communal, l'école et le complexe communal
- le goudronnage de la place de parcs

M. Pierre Gingins : est-ce qu'un élargissement de la route a été prévu en vue de la construction du complexe communal ? Sauf erreur, cela ne faisait pas partie du devis général.

Réponse de M. Castella : effectivement, cela ne faisait pas partie du devis général. Néanmoins, ces travaux sont prévus et seront exécutés en principe en 2012. Ils seront financés par des fonds propres.

▶ Résultat de l'exercice : excédent de charges de Fr. 268'222.35.

M. Castella présente ensuite à l'assemblée le bilan.

Mme Murielle Jaton : la commune dispose-t-elle de plans avec les sources privées mentionnées ?

Réponse : non, la commune ne dispose pas de relevés des conduites privées.

2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision

M. Emmanuel Perrotti lit le rapport de la Commission financière ainsi que les commentaires de la fiduciaire.

M. Castella remercie la Commission financière pour son travail ainsi que Mme Chantal Pasquier.



2.3. *Approbation*

Vote : les comptes de fonctionnement et d'investissements sont acceptés à main-levée et à l'unanimité

3. *Choix du mode de convocation des assemblées pour la législature 2011-2016*

Selon l'article 12 LCo, en début de législature, l'assemblée communale doit confirmer le mode de convocation des assemblées. Le conseil communal propose de reconduire la même formule soit :

- Feuille officielle
- Affichage au pilier public
- Echo d'Hauteville (tous ménages)

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité

4. *Reconstitution de la Commission financière, de la Commission d'aménagement et de la Commission des naturalisations*

Les Commissions financière, d'aménagement et des naturalisations sont nommées, en début de législature par l'assemblée communale. Il n'y a aucun changement de prévu dans ces commissions.

Les Commissions scolaire et du feu sont nommées par le Conseil communal.

Vote :

Commission financière : Mme Diane Clayton + M. Serge Andrey + M. Emmanuel Perrotti : accepté à main-levée et à l'unanimité

Commission d'aménagement : 1 représentant du conseil communal + M. Michel Barras + M. Joseph Bartolucci + M. Guy Ecoffey + M. François Passaplan : accepté à main-levée et à l'unanimité

Commission des naturalisations : M. Bernard Bapst + M. Maurice Berger + M. Olivier Fasel + Mme Murielle Jaton + Mme Chantal Morel : accepté à main-levée et à l'unanimité



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 AVRIL 2011

5. Délégation de compétence pour des opérations immobilières pour la législature 2011-2016

Le Conseil communal demande à l'assemblée une délégation de compétence pour l'achat, la vente, l'échange, l'exercice d'un droit de préemption ou de réméré pour un montant de Fr. 30'000.- maximum par année.

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité

6. Participation financière à la mise en place d'une connexion haut débit VDSL (Swisscom TV)

Suite à plusieurs demandes de citoyennes et citoyens, le Conseil communal propose la mise en place d'une connexion haut débit VDSL (Swisscom TV) pour notre village. A partir de l'armoire de distribution, la couverture sera la suivante :

- 750 m : Swisscom TV en qualité HD
- 1500 m : Swisscom TV en numérique
- 2100 m : Internet haut débit

Coût de l'installation :

Total	Fr. 102'000.-
Prise en charge par Swisscom Fr. 300.- par ménage raccordable, soit	Fr. 74'700.-
Solde à charge de la commune	Fr. 27'300.-

Le Conseil communal estime que ce montant est raisonnable et demande à l'assemblée de l'accepter.

M. Emmanuel Perrotti : est-ce que tout le village est raccordé au téléseau ?

Réponse de M. Castella : non, à l'époque, le téléseau a été posé dans les fouilles des collecteurs de l'épuration. Les habitations non raccordées à l'épuration ne bénéficient en principe pas du téléseau.

M. Pierre Gingins : la prise en charge de Swisscom est de Fr. 300.- par ménage. Que se passe-t-il si l'on ne veut pas prendre le VDSL. Les propriétaires devront quand même passer à la caisse ?

Réponse de M. Castella : non, seuls les propriétaires intéressés signeront un abonnement avec Swisscom. Il n'y aura aucun frais pour les autres. Cette offre n'est pas négociable auprès de Swisscom.

La décision est prise ce soir mais le financement se fera en 2012.

Vote : 28 oui et 1 abstention



7. Informations et divers

M. Castella rappelle les récentes élections du 20 mars. Le résultat est connu de toutes et tous et M. Berchtold est félicité pour son excellent résultat.

M. Castella présente Mme Jacqueline Brodard, nouvelle conseillère communale fraîchement élue. Elle est remerciée et le Conseil communal est très heureux de l'accueillir.

M. Pierre Gingins : félicite Mme Jacqueline Brodard pour son élection. Par contre, il est déçu qu'elle n'est pas été présentée avant l'élection dans un tous ménages, par exemple.

Etant donné que le local d'archives est déplacé dans le bâtiment communal, un local pour les jeunes pourrait-il être attribué dans le complexe communal, comme cela avait été dit en assemblée ?

Réponse de M. Castella : il faudra voir si le local en question est adéquat pour accueillir la société de jeunesse.

Mme Murielle Jaton : un accueil extrascolaire est-il prévu à Hauteville ?

Réponse de M. Berchtold : une étude est actuellement en cours, réalisée par la Commission scolaire. Le principe est le suivant : la commune devra mettre à disposition les infrastructures et l'association des parents assumera l'organisation et la gestion de l'accueil.

Mme Jacqueline Brodard remercie les électrices et électeurs pour leur confiance ainsi que pour tous les gentils propos dits à son égard. Elle se réjouit de cette nouvelle expérience et mettra tout en œuvre pour relever ce mandat.

M. Jean-Marie Castella remercie ses collègues du conseil ainsi que les deux secrétaires.

Un hommage est rendu à M. Gabriel Kolly et un cadeau lui est remis par le Conseil communal.

M. Kolly remercie le conseil et la population et adresse quelques mots à l'assemblée.

Une verrée est organisée à l'issue de l'assemblée.

M. Castella clôt cette assemblée à 21h30.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella syndic	Chantal Morel secrétaire
-------------------------------	-----------------------------